

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

Rue des Ebaulais
71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
Tel : 03 85 25 86 47 / E-mail : contact@ccsemur.fr

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2022 : NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

Note rédigée en application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

La Communauté de communes de Semur-en-Brionnais comprend 6 budgets :

- Le budget principal, auquel sont rattachées les dépenses et recettes liées à l'activité quotidienne de la collectivité (administration générale).
- 5 budgets annexes, portant sur la gestion de certaines de ses compétences : environnement, action asociale, marché aux bestiaux, énergie renouvelable. 2 d'entre eux (actions sociales et SPIC énergie renouvelable) sont alimentés par des subventions d'équilibre en provenance du budget général.

Les réalisés de clôture des exercices 2022 de ces 6 budgets font apparaître les résultats suivants :

Budget	Fonctionnement 2022				Investissement 2022		
	Résultat antérieur	Virement vers investissement	Résultat 2022	Résultat de clôture	Résultat antérieur	Résultat 2022	Résultat de clôture
Principal	138 154,36	0,00	64 059,58	202 213,94	70 146,78	-67 179,94	2 966,84
OM	78 900,31	0,00	41 160,74	120 061,05	49 468,42	10 956,53	60 424,95
Action sociale	-767,64	0,00	7 268,15	6 500,51			
Maison accueil	15 078,69	0,00	2 822,81	17 901,50	64 687,47	6 048,29	70 735,76
Marché	3 314,99	3 314,99	34 568,00	34 568,00	-54 900,10	-32 194,29	-87 094,39
SPIC	82 778,88	81 471,96	85 513,97	86 820,89	-81 471,96	-3 967,33	-85 439,29
Total 6 budgets	317 459,59	84 786,95	235 515,57	468 188,21	47 930,61	-86 336,74	-38 406,13

Les détails des exercices des 5 budgets annexes sont présentés dans les notes brèves et synthétiques propres à leurs comptes administratifs.

1 emprunt est affecté au budget principal :

Emprunt Crédit Agricole Centre Est (aménagement ZA Saint Christophe)	100 000 € / 3,5%. Dernier remboursement : 2025
--	---

Le montant de la dette en capital est de 23 907,02 € au 31/12/2022 (contre 31 343,26 € 1 an plus tôt).

En section de fonctionnement, le budget principal enregistre un résultat excédentaire de clôture de 202 213,94 € (+64 059 € par rapport à 2021). Cette somme permet de dégager des marges de manœuvre pour l'exercice 2023, qui verra notamment l'engagement des travaux de réhabilitation de l'ancienne Gendarmerie de Semur-en-Brionnais

1 063 557,85 € ont été dépensés. 2022 a supporté comptablement la première année de fonctionnement de l'Atelier Chantier d'Insertion. 6 agents techniques polyvalents ont été embauchés en plus de l'encadrant technique (recruté depuis novembre 2021). 2 autres agents à temps plein sont rattachés au budget principal : le DGS (agent de catégorie A) et la secrétaire administrative et comptable (agent de catégorie C). Naturellement, les charges de personnel progressent sur 1 an, passant de 147 133 € à 292 285 €. A noter, le remboursement de 38 100 par la CC de Marcigny pour la mise à disposition du DGS.

En lien avec la création de l'ACI, les charges générales (chapitre 011) ont-elles-aussi augmenté : 75 281 € au lieu de 49 171 € en 2021. Ces dépenses supplémentaires comprennent notamment, l'achat des vêtements de travail, des fournitures et matériaux divers pour la réalisation des missions de l'ACI, le carburant pour le véhicule de service, le suivi socio-professionnel obligatoire des ACI.

Les cotisations d'adhésions aux organismes supra (Pays Charolais Brionnais, SIAH, Syndicats de rivières, ...) se montent à 64 796 € et la participation au service d'incendie et de secours (payée à la place des communes) est de 145 038 €. Le reversement du contingent d'aide sociale aux communes recule 1,83%, à 87 401 €, et se répartit ainsi.

Communes	Versement 2022 (en €)	Versement 2021 (en €)	Evolution (en €)
BRIANT	4 525	4 609	-84,00
FLEURY LA MONTAGNE	7 138	7 271	-133,00
IGUERANDE	17 093	17 412	-319,00
LIGNY EN BRIONNAIS	5 331	5 430	-99,00
MAILLY	2 780	2 832	-52,00
OYE	5 799	5 907	-108,00
SAINT BONNET DE CRAY	7 032	7 163	-131,00
SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	11 187	11 395	-208,00
SAINT DIDIER EN BRIONNAIS	2 771	2 823	-52,00
SAINT JULIEN DE JONZY	5 460	5 562	-102,00
SAINTE FOY	2 549	2 596	-47,00
SARRY	2 966	3 021	-55,00
SEMUR EN BRIONNAIS	10 489	10 685	-196,00
VARENNE L'ARCONCE	2 281	2 324	-43,00
Total	87 401 €	89 030 €	-1 629,00

Des subventions d'équilibre vers les budgets annexes « action sociale » et « SPIC » ont été réalisées à hauteur de 124 946 €. Les subventions accordées aux associations et aux organismes de promotion du tourisme représentent une dépense totale de 59 738 €.

Comme chaque année, l'essentiel des recettes de fonctionnement provient des impôts et taxes (58%) et des dotations et participations (17%). Les taux d'imposition ont été maintenus aux niveaux suivants : TFB : 4,09% ; TFNB : 8,36% ; CFE : 4,84%. A noter, la progression des recettes liées à la perception de la taxe de séjour, grâce aux reversements des plateformes de réservation en ligne. Cela représente désormais une recette de 5 370 €.

La mise en place du chantier d'insertion a également impacté les recettes de la collectivité. Elle reçoit des aides aux postes pour les agents recrutés par l'ACI. Elles sont versées mensuellement par l'Etat et le Conseil départemental et se sont élevées à 91 409 € en 2022. Le Conseil Départemental a

également accordé une aide au fonctionnement de 29 600 € pour 2022. L'ACI menant toute au long de l'année des missions en faveur du service environnement (entretien du site de la déchetterie, des colonnes PAV et renfort à l'accueil des usagers), 13 343 € ont été refacturés vers le budget principal depuis le budget annexe « OM/environnement ».

Enfin, la labellisation France Services, obtenue en juillet 2022, a généré une recette de 30 000 €, constitué de la participation de l'Etat aux frais de fonctionnement. Une partie de cette somme est toutefois reversée à l'association ABISE qui anime France Services.

En section d'investissement, les opérations réelles ont progressé, avec 310 775 € dépensés en 2022. La Communauté de communes a notamment acheté le site de l'ancienne Gendarmerie au Conseil Départemental, pour 155 700 €. De nombreux matériels et outillages, ainsi que 2 véhicules, ont été investis pour équiper l'ACI – montant de ces investissements : 48 189 €. Enfin l'élaboration du DOCOB su site Natura 2000 de la vallée de Belaine a débuté, entraînant des dépenses à hauteur de 44 478 €.

Côté recettes, le Conseil départemental a versé un acompte de 125 000 €, représentant 50% de la subvention accordée au titre du projet structurant 2022 du Pays Charolais Brionnais. 26 408 € ont été versés par l'Etat en contrepartie des investissements matériels pour l'ACI.

Fin 2022, l'excédent de clôture de la section d'investissement n'est plus que de 2 966,84 €. La capacité d'autofinancement (CAF) brute progresse, à 116 835 € (contre 71 348 € fin 2021). La CAF nette (CAF brute – remboursement emprunt) est de 109 399 €. Le fonds de roulement s'élève à 205 181 €.